

PRÉFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
12 JUN 2014
COURRIER

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 04 JUIN 2014

Convocations adressées le 28 mai 2014

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués votants : 9

Membres titulaires présents :

Monsieur Serge BABARY – Monsieur Christian BRAULT – Monsieur Gilles DEGUET
- Monsieur Bruno FENET – Monsieur Alain MICHEL – Monsieur Jean-Gérard
PAUMIER – Monsieur Patrick POIRIER

Membres titulaires excusés :

Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain
MICHEL,

Monsieur Frédéric AUGIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Gérard PAUMIER,

Madame Mélanie FORTIER, Monsieur Jean-Marie BEFFARA.

.....
**CS 14.06.04 – COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'AERODROME DE TOURS : DESIGNATION D'UN TITULAIRE REPRESENTANT
LE SYNDICAT MIXTE**

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président, donne lecture du rapport suivant :

En application des articles L 571-13 et R 571-70 à R 571-80 du code de l'environnement,
une commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Tours a été créée par
arrêté préfectoral du 4 septembre 2002.

Par arrêté préfectoral n° 93-11 du 18 novembre 2011 portant sur la nouvelle constitution de
la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Tours, le Syndicat mixte a
été appelé à siéger au titre des représentants des professions aéronautiques, dans la
catégorie des exploitants de l'aérodrome.

Il est précisé que la commission a notamment pour objet d'examiner le plan d'exposition au
bruit tel que prévu à l'article R 571-58 du code de l'environnement.

Suite à l'installation de la nouvelle mandature de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, qui a désigné ses représentants pour siéger au sein du SMADAIT par délibération en date du 23 mai 2014, il convient de remplacer Monsieur Gilbert HELENE, qui représentait le SMADAIT à la Commission consultative de l'environnement.

Il est proposé de désigner à main levée le membre suivant en qualité de titulaire :

- Titulaire : Monsieur Frédéric AUGIS

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstention : 1 (M. DEGUET)

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 571-13 et R 571-70 à R 571-80 du code de l'environnement,

- **DESIGNE** le représentant du Syndicat mixte en qualité de titulaire au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Tours comme suit :
 - o Titulaire : Monsieur Frédéric AUGIS

.....
*Acte exécutoire le1.2 JUIN 2014..... après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.*

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Gérard PAUMIER